



Documents à fournir

Pays : **Angola**

e-Visa Affaires et Tourisme

- Le scan du passeport** (le passeport doit être valable 6 mois après la date de retour).
- Le scan d'une photo d'identité en couleurs** (veillez à proposer un scan de qualité pour éviter les refus).
- La copie du Carnet de vaccination** contre la fièvre jaune (**Obligatoire !**)
- Copie de la réservation de l'hôtel ou de l'hébergement** par un citoyen angolais. Dans ce dernier cas, fournir également la copie d'une pièce d'identité de l'invitant, son numéro de téléphone ainsi que son adresse email.
- La copie du billet d'avion.**
- Preuve de solvabilité** durant votre séjour en Angola à raison de 200 dollars par jour (dernier relevé bancaire).
- Dans le cadre d'une visite professionnelle, **Copie du passeport** du contact en Angola.

Rappel : le e-Visa d'affaires est uniquement valable pour les ressortissants Français, Brésiliens, Cap-verdiens et Portugais.

Concernant le e-Visa tourisme, seul les ressortissants des pays suivants y sont éligibles :

Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Brésil, Canada, Cap Vert, Chili, Chine, Chypre, Corée du Sud, Croatie, Cuba, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande Bretagne et Irlande du Nord, Grèce, Hongrie, Irlande, Inde, Indonésie, Islande, Israël, Italie, Japon, Lesotho, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Maroc, Malte, Monaco, Nouvelle Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Sao Tomé et Príncipe, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Swaziland, Timor Oriental, Uruguay, USA, Vatican, Venezuela, Zambie.